

Différencier pilleur et archéologue bénévole, est-ce possible ?

Publication : mercredi 20 mars 2013 14:31

Affichages : 11115

Pour répondre aux polémiques qui agitent le milieu de l'archéologie depuis plusieurs années, ArkéoTopia a été sollicité pour contribuer au débat dans la revue *Internet Archaeology* avec « **Peut-on réellement différencier les archéologues bénévoles des pilleurs ?** » (Dr. Gransard-Desmond).



Destruction
d'un site sur
les bords de
la Tamise.
Ignorance ou
pillage
volontaire
pour revendre
sur le marché
de l'art ?

© [Jarzyn](#) - [CC BY-SA 2.0](#)



Les archéologues
bénévoles aussi
savent fouiller en
respectant les
indices contextuels
pour peu qu'une
formation leur soit
fournie

© [Portable Antiquities Scheme](#),
2007

Contexte

Organisé par le [Council for British Archaeology](#) (CBA) et l'[International Centre for Cultural and Heritage Studies](#) (ICCHS), le colloque *Portable Antiquities: Archaeology, Collecting and Metal Detecting* s'est déroulé les 13 et 14 Mars 2010 à la Newcastle

University et au Great North Museum (Hancock). Si ArkéoTopia ne s'y trouvait pas, c'est suite à la présentation de sa communication sur [« Éthique et archéologie, entre réglementation et devoir moral »](#) à l'European Association of Archaeologists que le Dr. Gransard-Desmond a été sollicité pour la publication d'un article sur l'archéologie française pour accompagner la publication des actes du colloque.

Résumé de l'article en français

Depuis février 2010, la question des Utilisateurs de Détecteurs à Métaux (UDMs) est un sujet brûlant en France. Si le sujet déchaîne les passions sans que les médias français ne s'en soient réellement emparé, une question y est implicitement liée : **outre prévenir les dangers de la destruction de nouveaux sites archéologiques, n'est-ce pas un moyen d'en finir avec les archéologues bénévoles [1] ?**

La professionnalisation de l'archéologie française depuis la création de l'association AFAN en 1973 (devenu l'Établissement Public à caractère Administratif dénommé Institut National de Recherche pour l'Archéologie Préventive - INRAP - en 2002) et le développement des entreprises privées a changé fortement le rapport aux archéologues bénévoles.

Ce changement appuie l'ambiguïté de la position de l'État français qui, d'un côté, soutient et valorise les contributions de la société civile organisée et des citoyens à la recherche scientifique et de l'autre, reste très méfiant à l'égard d'organismes et de personnes ne dépendant pas directement de lui.

Après un bref rappel sur la législation et le développement de l'archéologie française, il a été brossé un profil des UDMs, de leur impact sur l'archéologie et des réactions des milieux professionnels comme étatiques, associatifs et citoyens sur le sujet. Puis, la question a été élargie en cherchant à déterminer si les UDMs sont le seul danger humain pour l'archéologie. Enfin, sont présentées **les solutions qui permettraient de répondre au problème du pillage [2] tout en assurant une implication et une reconnaissance des archéologues bénévoles et des citoyens engagés dans la protection du patrimoine français.**

Mots-clefs

France, patrimoine, législation, détecteur de métaux, pillage, UDM, archéologie bénévole, archéologie citoyenne, épistémologie, histoire de l'archéologie

Pour citer l'article : J.-O. Gransard-Desmond 2013 'Can we really differentiate between treasure hunters and non-professional archaeologists?', *Internet Archaeology* 33.

<http://dx.doi.org/10.11141/ia.33.2>

Pour en savoir plus...

- ▶ sur la publication du [colloque *Portable Antiquities: Archaeology, Collecting and Metal Detecting*](#) sur le site du *Trafficking culture*
- ▶ sur les [ressources \(abstracts, ppt, etc.\) publiées à la suite du colloque](#) sur le site du CBA
- ▶ sur ArkéoTopia, prenez connaissance de la [présentation de notre association](#) et n'hésitez pas à nous écrire à contact@arkeotopia.org

1. L'archéologue bénévole, tout comme l'archéologue professionnel, est une personne qualifiée (diplômes et/ou activités de terrain) ou non qui intervient dans le cadre d'une étude archéologique (fouilles, analyse de matériel, synthèse de données, expérimentation, etc.). À la différence de l'archéologue professionnel, il n'est pas rémunéré pour l'activité qu'il fournit.

2. Le pilleur ou chasseur de trésor est une personne qui recherche des vestiges archéologiques de façon illégale sans aucun intérêt pour la recherche archéologique (c'est-à-dire qu'a minima, aucune publication des résultats suivant la démarche scientifique ne verra le jour). Le cas des trésors de famille et des pertes personnelles méritent un traitement à part.